



PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

RAPPORT DE CONSULTATION

**DÉPOSÉ À LA
COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES
D'ACCOMMODEMENT RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES**

**PAR LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LONGUEUIL**

**LONGUEUIL
LE 2 OCTOBRE 2007**

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	4
Territoire de la CRÉ de Longueuil	5
Rapport des propos recueillis.....	6
Avant-propos : sens de la crise	6
Diversité et cohésion	6
Une identité, une culture québécoise	9
Laïcité.....	10
Pratiques d’harmonisation	12
Conclusion.....	14

INTRODUCTION

À titre d'interlocuteur privilégié du gouvernement provincial en matière de développement pour le territoire de l'agglomération de Longueuil, la Conférence régionale des élus de Longueuil (CRÉ de Longueuil) est, de par ses mandats, appelée à réaliser différentes consultations en vue de connaître et de faire connaître les opinions qu'ont les citoyennes et citoyens de même que toutes les forces vives de son territoire sur certains sujets qui les concernent.

Afin de répondre aux réactions qui se sont élevées dans la population autour de ce qu'on a appelé les « accommodements raisonnables », le premier ministre du Québec, Monsieur Jean Charest, a annoncé, le 8 février dernier, la création de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles. Considérant l'importance du sujet, la CRÉ de Longueuil a procédé à une rencontre de consultation basée sur le document « Vers un terrain d'entente : la parole est aux citoyens » fourni par la Commission. La CRÉ de Longueuil a préparé un cadre de discussion en sélectionnant une dizaine de questions, regroupées sous quatre thèmes :

- Diversité et cohésion;
- une identité, une culture québécoise;
- laïcité;
- pratiques d'harmonisation.

C'est ainsi que la CRÉ de Longueuil a invité les 17 représentants de ses secteurs qui siègent à la Commission consultative sur le développement de Longueuil, instance de la CRÉ de Longueuil, afin d'entendre leur opinion quant aux questions soumises dans le cadre de cette consultation. De plus, les élus municipaux représentés à cette Commission ont également été invités. Au total, 11 personnes ont répondu à l'invitation et se sont exprimées lors d'une rencontre organisée à cet effet le 26 septembre dernier. Il est intéressant de mentionner que les participants provenaient de différents secteurs

d'activités, notamment de groupes communautaires œuvrant auprès d'une clientèle immigrante, mais aussi du milieu de l'éducation, de la culture, du municipal ainsi que celui du développement économique.

Le présent rapport de consultation ne constitue pas une position officielle de la CRÉ de Longueuil à l'égard du document de consultation proposé par la Commission Bouchard-Taylor. Par conséquent, vous trouverez, dans les pages qui suivent, une synthèse objective des propos recueillis lors de cette rencontre.

Territoire de la CRÉ de Longueuil

Le territoire de la CRÉ de Longueuil correspond à l'agglomération de Longueuil, c'est-à-dire au territoire formé par les villes de Boucherville, Brossard, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert ainsi que par la ville de Longueuil incluant ses trois arrondissements (Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil).

L'agglomération de Longueuil fait partie de la région métropolitaine et comprenait, en 2001, 388 198 habitants, dont 44 130 immigrants (11,4%), ce qui représente la deuxième plus forte concentration de personnes membres de communautés culturelles du Québec après Montréal. Elles sont concentrées majoritairement à Brossard et à Longueuil et sont originaires des continents suivants : Asie (29,5%), Europe (28,6%), Afrique (22,9%) et Amérique (18,6%).

Considérant ce contexte, la CRÉ de Longueuil a trouvé essentiel de concerter le milieu autour de la question des pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles.

RAPPORT DES PROPOS RECUEILLIS

AVANT-PROPOS : SENS DE LA CRISE

En introduction, certains membres ont mentionné qu'il trouvait que le débat actuel nourrissait la peur et suscitait un effet d'exclusion envers les communautés culturelles de par les questions parfois biaisées. Le mandat de la Commission Bouchard-Taylor reste flou ainsi que les objectifs à atteindre. On aurait mieux fait d'insérer des balises plus claires dans le document qui cadre le débat. Il y a une crainte que les partis politiques se servent des conclusions de la Commission pour s'en faire du capital politique, en véhiculant des messages populistes.

Finalement, les membres consultés ont aussi affirmé majoritairement que les médias avaient monté en flèche des événements isolés qui relèvent plus de l'anecdote que d'un mouvement de fond. Une multitude d'accommodements sont réalisés quotidiennement depuis toujours, mais ceux-ci ne font pas nécessairement les manchettes. Selon eux, il y a eu une exagération au niveau de la couverture médiatique et cela ne fait qu'accroître les préjugés et fait monter la crainte de perdre notre identité culturelle chez certains.

DIVERSITÉ ET COHÉSION

Pour la majorité, la diversité est loin de fragmenter notre société. Au contraire, elle est plutôt une source de **richesse** et une loi de la survie puisque les peuples évoluent à travers les échanges interculturels. De plus, la diversité culturelle, qui prend sa source dans l'immigration, est incontournable vu les enjeux démographiques de notre province. Cela dit, cette diversité a toujours fait partie de l'histoire de notre société puisque le Québec est une terre d'accueil. Ainsi, on ne peut pas penser recevoir des milliers d'immigrants chaque année sans que la société ne change.

C'est la raison pour laquelle certains ont parlé de l'importance de mettre des balises au niveau des accommodements. La diversité permet à une société d'évoluer, mais il faut la gérer de façon à ne pas perdre notre identité. Il faut offrir aux immigrants une structure d'accueil qui leur permet de bien saisir le cadre sociétal qu'ils choisissent. Il est important d'établir des mécanismes d'accueil et d'intervention afin que les immigrants s'intègrent à nos valeurs et règles communes. Par exemple, un des dénominateurs communs les plus importants au Québec est la **langue française**. C'est la base de l'intégration pour les immigrants et les communautés culturelles. Il faut donc absolument mettre l'accent sur l'enseignement de la langue française en injectant plus de ressources. Cela permettra de briser l'isolement et de faciliter l'intégration des immigrants, tout en amenant une meilleure cohésion et communication entre les francophones de souche et les immigrants parlant une autre langue.

La diversité doit donc reposer sur des règles et des valeurs communes. Des réflexions ont émergé en lien avec la Charte des droits et libertés qui représente, en réalité, notre base et nos règles communes au Québec. Toutefois, le problème n'est-il pas lorsque, parfois, les droits individuels passent devant les droits collectifs? Devrait-on prioriser certains droits dans la Charte? Par exemple, devrait-on prioriser l'égalité entre les femmes et les hommes devant la liberté religieuse? La majorité des membres consultés ne se sentent pas menacés par la diversité, au contraire, mais plutôt heurtés, parfois, dans leur valeur lorsque différentes coutumes, souvent reliées à la religion, viennent à l'encontre des acquis collectifs, telle l'égalité entre les femmes et les hommes. En d'autres mots, oui à la diversité, mais pas au détriment de notre culture. Nous avons une Charte des droits et libertés, des règles communes, mais il faut rester solide pour promouvoir nos valeurs collectives et nos gains acquis.

Or, il faut se poser la question : qui sommes-nous comme société? Il est essentiel de se connaître et de se respecter pour respecter les autres. La valeur du respect doit être prioritaire. Nous sommes un bel exemple au Québec car, en général, le peuple québécois aime interagir et échanger avec les gens. S'il y a parfois de la peur ou de la

méfiance qui s'installe entre deux personnes de cultures différentes, c'est qu'il y a beaucoup de méconnaissance face à la réalité des immigrants, mais aussi face à leur culture et leur religion. Il y a, par contre, une différence entre la région métropolitaine et les autres régions du Québec. On sait que la grande majorité des immigrants s'installent dans la région métropolitaine; le fait de vivre dans un milieu interculturel permet de développer des réflexes d'accommodement dans notre quotidien et de mieux comprendre, donc de moins craindre, la culture de l'autre.

Un bel exemple de cohésion interculturelle se retrouve dans les écoles. En effet, il existe dans cette institution des règles pour tous, en respectant la diversité culturelle de chacun. Par exemple, dans la commission scolaire Marie-Victorin, le pourcentage de jeunes provenant d'une communauté culturelle atteint 35% dans certaines écoles. Les enfants de deuxième génération, en général, ne se voient pas comme étant issus d'une communauté culturelle, mais plutôt comme étant partie prenante de la société québécoise. Pour ces jeunes, il n'y a pas de différence culturelle entre eux. À travers les règles communes, les accommodements se vivent bien et c'est une richesse de pouvoir côtoyer différentes cultures chaque jour et de réaliser que tous peuvent grandir ensemble grâce à une structure basée sur l'équité et l'égalité.

Un autre point qui touche la cohésion et la diversité a été amené : **l'intégration professionnelle des immigrants**. Non seulement on devrait investir plus de ressources financières en francisation, mais également mettre des efforts dans la reconnaissance des acquis des immigrants. Selon les participants, la langue et l'insertion à l'emploi sont les clés de l'intégration. Si les immigrants rencontrent des difficultés à exercer leur profession, cela créera un clivage et une exclusion puisqu'ils connaîtront des frustrations et un appauvrissement. Les immigrants souhaitent travailler lorsqu'ils immigreront au Québec. Il faut donc aller vers eux pour créer des ponts et briser l'isolement qu'ils peuvent vivre parfois. Il a été soulevé que c'est notre responsabilité, en tant que société d'accueil, de faciliter leur intégration. La diversité nous enrichit dans la mesure où on s'ouvre à l'autre. Briser l'isolement signifie développer des outils

d'intégration pour que les immigrants se sentent partie prenante des instances décisionnelles tant dans les milieux de travail que dans la société.

UNE IDENTITÉ, UNE CULTURE QUÉBÉCOISE

Premièrement, la coexistence des deux cultures, Canadienne française et minorités ethniques, a toujours existé. L'identité québécoise n'a jamais été homogène dans son histoire. Elle a toujours été formée majoritairement des Canadiens français et également de groupes ethniques différents. Ainsi, la loi 101 a permis la conciliation entre les deux cultures puisqu'elle a donné à la langue française la force de rassembler tous les citoyens. Selon les participants, la langue française est devenue notre dénominateur commun sur lequel repose notre culture. En effet, auparavant, c'est la religion qui était le dénominateur commun au sein de la société québécoise. Maintenant, c'est la langue française et la Charte des droits et libertés qui définissent notre culture. Les participants soulignent qu'il est important que les personnes immigrantes adhèrent à ces valeurs et ces règles communes. La Loi 101 est un bon exemple de structure d'intégration puisqu'elle ne brime pas la culture de l'autre, au contraire, elle facilite son intégration. D'ailleurs, le Québec est un modèle d'intégration dans le monde puisque la culture de chacun est respectée. Ainsi, on peut et on doit s'affirmer en tant que société afin de ne pas perdre notre langue, nos valeurs et nos règles collectives que nous avons acquises, dans le respect de chacun.

De plus, il faut mettre en place plus de mesures qui favorisent le **rapprochement interculturel**. Il faut une base de valeurs et de droits communs certes, mais pour que les immigrants les approprient, il faut favoriser les liens pour mener à l'ouverture et à la compréhension. Il ne faut pas que ceux-ci s'imposent, mais bien qu'ils respectent nos règles communes. Toutefois, rappelons-nous que les 46 000 immigrants qui arrivent au Québec chaque année ont choisi le Québec! En principe, ils connaissent et adhèrent déjà à nos valeurs. Ils doivent donc s'accommoder de nos règles communes. Pour ce faire, il faut leur tendre la main pour les amener à s'intégrer au grand projet de société qui est de former le Québec de demain.

LAÏCITÉ

La déconsecration de nos institutions publiques a eu différents impacts. Entre autres, la religion était le lien qui unissait la communauté canadienne-française. Le clergé était rassembleur. Maintenant, pour certains, il est souvent frustrant de constater que les Catholiques s'isolent les uns des autres. Ceux-ci ne se réunissent plus comme autrefois. La religion catholique n'est plus le dénominateur commun qui unit les Québécois. Par contre, les communautés culturelles se regroupent souvent ensemble grâce à leur religion commune. Les communautés religieuses s'organisent entre elles. Pendant que les églises catholiques se vident, des églises de différentes confessions religieuses se construisent. C'est peut-être cette dimension qui nous déstabilise puisque la religion, ainsi que sa structure, ont été exclues des différentes sphères publiques. Suite à cela, nous n'avons pas su développer une structure de remplacement qui unirait notre société. Nous n'avons pas su nous organiser pour remplacer les institutions religieuses qui, dans le passé, avaient pour tâche, entre autres, de nous transmettre les valeurs catholiques. Certains se disent inquiets de constater que la religion catholique est de moins en moins présente à travers les valeurs et les coutumes des Québécois.

En fait, puisque la séparation de l'Église et de l'État a déjà été faite, certains se demandent pourquoi faire de nouveau le débat. En général, les participants sont pour la laïcité et non pas pour le retour en arrière. Dans les écoles, par exemple, la laïcité est présente. Puisque le Québec est une mosaïque de cultures, particulièrement sur notre territoire - on n'a qu'à penser à la Commission scolaire Marie-Victorin qui compte 47% des élèves issus de l'immigration - il est important de retirer la religion des écoles pour ainsi faire place à l'égalité, l'équité et le respect de chacun. Une école laïque permet l'ouverture et l'éveil sur l'autre puisque le travail est basé sur l'intégration et le respect des différences.

En majorité, les participants sont pour la laïcité dans les espaces publics. La laïcité est le meilleur garant de la liberté religieuse puisqu'elle est axée sur l'égalité et le respect de tous.

En regard au document de consultation de la Commission, certains prônent la laïcité intégrale, sans qu'elle soit intégriste et pourvu qu'elle respecte les droits individuels. D'autres prônent une laïcisation plus ouverte. Cette laïcité permet la liberté de pratiquer sa religion individuellement, mais avec des règles civiques communes et équitables qui viennent encadrer les pratiques religieuses dans les lieux publics. Selon les gens consultés, la pratique de la religion doit se faire dans l'intimité et non dans les espaces publics. En effet, une société laïque permet une meilleure intégration puisqu'aucune croyance ou coutume religieuse n'est imposée. On doit seulement, en tant qu'institution, accommoder les gens de façon juste et équitable pour tous et non imposer sa religion. C'est lorsque la religion est imposée qu'il y a un problème.

De plus, lorsque la pratique religieuse vient à l'encontre de notre sécurité ou des luttes gagnées dans le passé, par exemple l'égalité entre les femmes et les hommes, ce n'est plus la liberté de religion qui doit prôner. En effet, au Québec, il existe des règles communes, des lois et chacun de nous doit les respecter, dans le respect des croyances de tous.

Cela dit, certains participants mentionnent que la laïcisation a des limites puisque certains symboles religieux, tel le crucifix au parlement, devraient être considérés comme du patrimoine. Ils mentionnent qu'il ne faut pas tout enlever puisqu'il faut garder ce patrimoine et le conserver. Il y a un questionnement à savoir quelle est la définition du patrimoine religieux. Il serait important de le définir pour ne pas que le Québec perde tous ses symboles religieux, qui devraient être considérés comme du patrimoine culturel. Bref, la laïcité est souhaitée en général au Québec par les membres consultés, mais il y a une hésitation pour certaines personnes à retirer tous les symboles religieux de nos institutions, considérés pour eux comme des reliques culturelles.

PRATIQUES D'HARMONISATION

Les accommodements sont un rouage nécessaire pour l'harmonie des relations. Dans notre quotidien, nous en faisons constamment afin de respecter ceux que nous côtoyons. En général, les accommodements de bons voisinages sont acceptés puisqu'ils sont une preuve d'égalité. Lorsqu'on accueille une personne à la maison, il faut l'accueillir tout en lui indiquant les règles de vie ou coutumes implantées dans la maison. Lorsqu'on accueille au Québec un immigrant, c'est la même chose. On doit l'accueillir tout en lui expliquant que les accommodements doivent être réciproques.

Les accommodements doivent exister, mais pas au détriment de notre culture et non plus au détriment des luttes que nous avons gagnées. Tel que mentionné précédemment, l'égalité des femmes et des hommes devrait primer dans tous les cas. C'est donc l'approche qui est importante dans nos relations avec les immigrants. Nos règles existent et les immigrants, en principe, y adhèrent puisqu'ils ont choisi le Québec comme terre d'accueil. Il faut simplement, pour assurer la bonne intégration, avoir une ouverture envers l'autre, avoir une approche interculturelle, pour que la personne immigrante comprenne nos valeurs, les respecte, sans se sentir brimée. Il faut miser sur des mécanismes d'accueil pour former les gens à bien comprendre les différences culturelles pour ensuite les aider à s'intégrer. Il ne faut pas leur imposer nos règles, mais plutôt leur expliquer. Tout est dans l'approche. **Le Québec doit être solide de ses croyances et s'affirmer en tant que peuple, certes, mais il doit également apprendre à les transmettre.**

Il faut aussi former les entreprises qui ont un criant besoin de main-d'œuvre à mieux comprendre les relations interculturelles. Les accommodements au travail ne sont pas faciles à gérer, mais lorsqu'il y a une compréhension mutuelle et un respect de chacun, les accommodements deviennent naturellement faciles à insérer dans le quotidien, sans dérangement majeur. Car il ne faut pas que les accommodements dérangent la majorité des employés ou l'entreprise elle-même, mais bien qu'ils permettent l'intégration et l'harmonie de tous. Toutefois, tel que mentionné précédemment,

l'intégration au marché du travail est due en grande partie à la langue française. Il faut accentuer les cours de français donnés aux immigrants, car c'est la clé de l'intégration en emploi.

Bref, dans plusieurs des cas, c'est justement du cas par cas et la logique qui tranchera les accommodements. Une chose est claire, il ne faut pas brimer le droit des autres. Il faut mettre l'accent sur l'égalité et l'équité de tous.

EN CONCLUSION

Puisqu'on est un pays d'immigration et que nous avons une Charte des droits et libertés, il faut rester solide pour promouvoir nos valeurs collectives basées sur la primauté de la langue française, sur l'égalité entre les hommes et les femmes et la séparation de l'État et de la religion. C'est ce qui nous identifie comme peuple. À partir de là, les accommodements serviront à mieux intégrer les personnes immigrantes, afin qu'elles soient partie prenante de notre société.

En effet, tout au long des discussions et des thèmes amenés, un certain consensus s'est fait autour de l'importance de promouvoir et protéger la langue française comme outil d'intégration, de primer l'égalité entre les femmes et les hommes sans exception, de prôner la laïcité comme fonctionnement dans nos institutions et la nécessité des accommodements raisonnables pour l'harmonisation des relations interculturelles. Il est ressorti comme constat général que les accommodements raisonnables relèvent du cas par cas et qu'il est difficile de trancher ce qui est raisonnable ou pas. L'important doit être mis dans l'accueil des immigrants et dans la façon d'intervenir avec eux. L'ouverture et la communication resteront toujours les meilleurs outils pour faciliter l'intégration des familles qui auront choisi le Québec comme terre d'accueil et c'est ainsi que la fierté de la langue et de notre culture sera transmise à travers toutes les générations, dans le respect des différences culturelles de chacun.

REMERCIEMENTS

La CRÉ de Longueuil désire remercier et souligner la présence des personnes qui ont contribué à ce rapport de consultation.

Membres de la CRÉ de Longueuil :

Nicole Lafontaine, présidente de la CRÉ de Longueuil et conseillère municipale, Ville de Longueuil

Stéphane Desjardins, membre du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil et conseiller municipal, président de l'arrondissement Saint-Hubert, Ville de Longueuil

Armand Lefebvre, membre du comité exécutif de la CRÉ de Longueuil et conseiller municipal, Ville de Boucherville

Michel Bienvenu, directeur général de la CRÉ de Longueuil

Marie-Claude Desaulniers, conseillère en développement et concertation à la CRÉ de Longueuil

Denise Breton, secrétaire à la CRÉ de Longueuil

Représentants de la Commission consultative sur le développement de Longueuil, instance de la CRÉ de Longueuil :

Christian La Force (Culture)

Jacques Spencer (Développement économique)

Judy Gold (Immigration et communautés culturelles)

Lucie Désilets (Éducation)

Madeleine Ste-Marie (Commerces et Services)

Martin Turbide (Jeunesse)

Mireille Beaulac (Aînés)

Sonia Godbout (Développement local)